

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 juillet 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 13 juin 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme BOUYER-MAUPAS (*représentant Mme GRASSET*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. LEBEHOT (*représentant M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant M. VARIN*).

Etaient absents : M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant, M. DENIS*), M. DESSEROUER, (ainsi que sa suppléante Mme LEGOFF), Mme FAUVEL, (ainsi que son suppléant, M. BRAUD), M. GALBADON, (ainsi que sa suppléante, Mme LARBI), M. GOSSELIN, (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), Mme GRASSET, (*représentée par sa suppléante, Mme BOUYER-MAUPAS*), M. LELONG, (ainsi que son suppléant, M. LEJEUNE), M. COLOMBEL, (*représenté par sa suppléante, Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT, (ainsi que son suppléant, M. AUBRAY), M. RICHOMME, (*représenté par son suppléant, M. LEBEHOT*), M. VARIN, (*représenté par son suppléant, M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, (représentant le LTN CHARRIE), CDT DUCHEMIN, ADJ LAUNEY.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, CNE PIONNEAU, LCL MAILLARD, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-1

Objet : Avenant à la convention avec l'Institut d'Agneaux dans le cadre du bac professionnel des métiers de la sécurité option sapeur-pompier.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 9 mai 2006 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « sécurité-prévention » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance,

Vu l'arrêté du 19 mars 2014 portant création de la spécialité « métiers de la sécurité » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance,

Vu la délibération n° 5-1 du conseil d'administration du 17 mars 2011 relative à l'ouverture d'une classe à option « jeune sapeur-pompier » à l'institut Saint-Lô d'Agneaux,

Vu la délibération n°4-1 du 13 juin 2017 relative à l'ouverture d'un baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité » à l'institut Saint-Lô d'Agneaux,

Accusé de réception en préfecture
050-285009014-20230704-DEL-3-1-CA-DE
Date de publication : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

● **APPROUVE** la révision de la convention entre le SDIS de la Manche et l'Institut d'Agneaux afin d'acter les modifications intervenues ces dernières années, tel qu'exposé dans le rapport présenté aux membres du conseil d'administration,

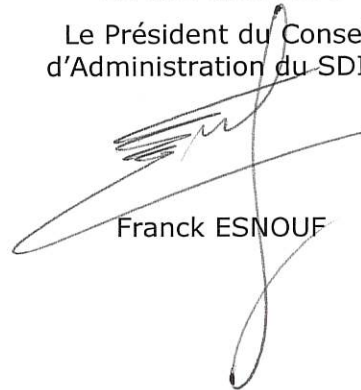
● **VALIDE :**

- La gestion, exclusivement par l'Institut d'Agneaux, de toute la logistique liée au transport des élèves sur les différents sites de formation et ce, pour l'intégralité du cycle de formation (de la seconde à la terminale),
- La modification du tarif par élève de terminale et par journée de formation de 54 à 32 € par année scolaire, ce tarif incluant la révision pour la rentrée de septembre (date de référence de l'indice connu à ce jour, soit IPC mai 2023 fixé à 117,44),
- L'actualisation du tarif de la classe de première à 56,75 €, par stagiaire et par jour de formation,
- La révision annuelle de la tarification pour les classes de première et de terminale selon le dernier indice IPC connu et ce, pour chaque rentrée scolaire.

● **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer l'avenant à la convention avec l'institut d'Agneaux et tout document y afférent.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 juillet 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 13 juin 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme BOUYER-MAUPAS (*représentant Mme GRASSET*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. LEBEHOT (*représentant M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant M. VARIN*).

Etaient absents : M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant, M. DENIS*), M. DESSEROUER, (ainsi que sa suppléante Mme LEGOFF), Mme FAUVEL, (ainsi que son suppléant, M. BRAUD), M. GALBADON, (ainsi que sa suppléante, Mme LARBI), M. GOSSELIN, (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), Mme GRASSET, (*représentée par sa suppléante, Mme BOUYER-MAUPAS*), M. LELONG, (ainsi que son suppléant, M. LEJEUNE), M. COLOMBEL, (*représenté par sa suppléante, Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT, (ainsi que son suppléant, M. AUBRAYS), M. RICHOMME, (*représenté par son suppléant, M. LEBEHOT*), M. VARIN, (*représenté par son suppléant, M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, (représentant le LTN CHARRIE), CDT DUCHEMIN, ADJ LAUNEY.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, CNE PIONNEAU, LCL MAILLARD, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 4-1

Objet : Actualisation du programme pluriannuel d'investissement n°2 (PPI N°2)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°5-1 du conseil d'administration du 12 décembre 2017 relative au plan pluriannuel d'investissement,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** la nouvelle programmation du plan pluriannuel d'investissement n°2.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer les avenants aux conventions financières existantes.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230704-CA04072023_4-1-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 juillet 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 13 juin 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme BOUYER-MAUPAS (*représentant Mme GRASSET*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. LEBEHOT (*représentant M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant M. VARIN*).

Etaient absents : M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant, M. DENIS*), M. DESSEROUER, (ainsi que sa suppléante Mme LEGOFF), Mme FAUVEL, (ainsi que son suppléant, M. BRAUD), M. GALBADON, (ainsi que sa suppléante, Mme LARBI), M. GOSSELIN, (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), Mme GRASSET, (*représentée par sa suppléante, Mme BOUYER-MAUPAS*), M. LELONG, (ainsi que son suppléant, M. LEJEUNE), M. COLOMBEL, (*représenté par sa suppléante, Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT, (ainsi que son suppléant, M. AUBRAYS), M. RICHOMME, (*représenté par son suppléant, M. LEBEHOT*), M. VARIN, (*représenté par son suppléant, M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, (représentant le LTN CHARRIE), CDT DUCHEMIN, ADJ LAUNEY.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, CNE PIONNEAU, LCL MAILLARD, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 4-2

Objet : Ajout d'un véhicule amphibie tout terrain (VATT) au plan d'équipement 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ajout d'un engin amphibie tout terrain, au plan d'équipement 2023.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230704-DEL-4-2-CA-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 juillet 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 13 juin 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme BOUYER-MAUPAS (*représentant Mme GRASSET*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. LEBEHOT (*représentant M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant M. VARIN*).

Etaient absents : M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant, M. DENIS*), M. DESSEROUER, (ainsi que sa suppléante Mme LEGOFF), Mme FAUVEL, (ainsi que son suppléant, M. BRAUD), M. GALBADON, (ainsi que sa suppléante, Mme LARBI), M. GOSSELIN, (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), Mme GRASSET, (*représentée par sa suppléante, Mme BOUYER-MAUPAS*), M. LELONG, (ainsi que son suppléant, M. LEJEUNE), M. COLOMBEL, (*représenté par sa suppléante, Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT, (ainsi que son suppléant, M. AUBRAYS), M. RICHOMME, (*représenté par son suppléant, M. LEBEHOT*), M. VARIN, (*représenté par son suppléant, M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, (représentant le LTN CHARRIE), CDT DUCHEMIN, ADJ LAUNEY.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, CNE PIONNEAU, LCL MAILLARD, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 5-1

Objet : Convention relative au versement de l'indemnité de substitution, versée au SDIS dans le cadre de l'absence de garde ambulancière.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le cahier des charges de la garde ambulancière, arrêté par le directeur de l'agence régionale de santé le 12 juillet 2022, et notamment son article 4.3,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• **APPROUVE** que l'indemnité de substitution soit versée au SDIS, dans le cadre de l'absence de garde ambulancière,

• **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer, en partenariat avec Monsieur le directeur de l'ARS de Normandie, la convention s'y rapportant ainsi que tous documents y afférent.

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230704-DEL-5-1-CA-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 juillet 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 13 juin 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme BOUYER-MAUPAS (*représentant Mme GRASSET*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. LEBEHOT (*représentant M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant M. VARIN*).

Etaient absents : M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant, M. DENIS*), M. DESSEROUER, (ainsi que sa suppléante Mme LEGOFF), Mme FAUVÉL, (ainsi que son suppléant, M. BRAUD), M. GALBADON, (ainsi que sa suppléante, Mme LARBI), M. GOSSELIN, (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), Mme GRASSET, (*représentée par sa suppléante, Mme BOUYER-MAUPAS*), M. LELONG, (ainsi que son suppléant, M. LEJEUNE), M. COLOMBEL, (*représenté par sa suppléante, Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT, (ainsi que son suppléant, M. AUBRAYS), M. RICHOMME, (*représenté par son suppléant, M. LEBEHOT*), M. VARIN, (*représenté par son suppléant, M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, (représentant le LTN CHARRIE), CDT DUCHEMIN, ADJ LAUNEY.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, CNE PIONNEAU, LCL MAILLARD, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 5-2

Objet : Actualisation de la convention portant sur la mise en œuvre départementale du référentiel national commun relatif à l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente.

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6311-1, R.4311-8, R.4311-14, R.6311-1, R.6311-2 et R.6311-6,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1424-2, L.1424-42 et L.1424-44,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R723-80,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels – loi

Matras,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230704-DEL-5-2-CA-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Vu le décret n° 87-1005 du 16 décembre 1987 relatif aux missions et à l'organisation des unités participant au Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU),

Vu le décret n° 2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers,

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente,

Vu l'arrêté du 5 juin 2015 portant modification de l'annexe I et de l'annexe VI du référentiel commun d'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente du 25 juin 2008,

Vu la circulaire DSC/10/DC/00-356 du 6 juillet 2000 délimitant la sphère de compétence de l'Infirmier de Sapeurs-Pompiers (ISP),

Vu la circulaire interministérielle DGOS/R2/DGSCGC/2015/190 du 5 juin 2015 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente,

Vu l'instruction interministérielle DGOS/R2/DGSCGC/2016/399 du 22 décembre 2016 relative aux arbres décisionnels d'aide à la décision de déclenchement des départs réflexes des sapeurs-pompiers,

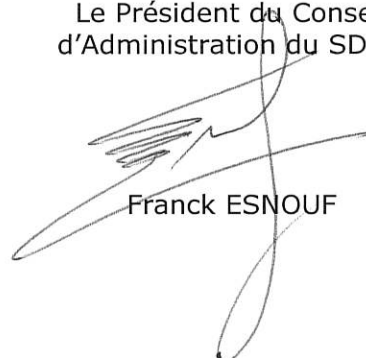
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• **APPROUVE** la nouvelle convention (jointe en annexe) entre le centre hospitalier mémorial de Saint-Lô, siège du SAMU 50 et le SDIS de la Manche ;

• **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 juillet 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 13 juin 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme BOUYER-MAUPAS (*représentant Mme GRASSET*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. LEBEHOT (*représentant M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant M. VARIN*).

Etaient absents : M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant, M. DENIS*), M. DESSEROUER, (ainsi que sa suppléante Mme LEGOFF), Mme FAUVEL, (ainsi que son suppléant, M. BRAUD), M. GALBADON, (ainsi que sa suppléante, Mme LARBI), M. GOSSELIN, (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), Mme GRASSET, (*représentée par sa suppléante, Mme BOUYER-MAUPAS*), M. LELONG, (ainsi que son suppléant, M. LEJEUNE), M. COLOMBEL, (*représenté par sa suppléante, Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT, (ainsi que son suppléant, M. AUBRAYS), M. RICHOMME, (*représenté par son suppléant, M. LEBEHOT*), M. VARIN, (*représenté par son suppléant, M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, (représentant le LTN CHARRIE), CDT DUCHEMIN, ADJ LAUNEY.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, CNE PIONNEAU, LCL MAILLARD, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 5-3

Objet : Avenants aux conventions de mise à disposition des espaces aquatiques au SDIS de la Manche.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les projets d'avenants aux conventions de mise à disposition des espaces aquatiques des communautés d'agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie, Saint-lô agglo, Coutances mer & bocage et la commune de Cherbourg-en-cotentin, au SDIS de la Manche,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer lesdits avenants et les conventions ainsi modifiées.

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230704-DEL-5-3-CA-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 juillet 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 13 juin 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme BOUYER-MAUPAS (*représentant Mme GRASSET*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. LEBEHOT (*représentant M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant M. VARIN*).

Etaient absents : M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant, M. DENIS*), M. DESSEROUER, (ainsi que sa suppléante Mme LEGOFF), Mme FAUVEL, (ainsi que son suppléant, M. BRAUD), M. GALBADON, (ainsi que sa suppléante, Mme LARBI), M. GOSSELIN, (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), Mme GRASSET, (*représentée par sa suppléante, Mme BOUYER-MAUPAS*), M. LELONG, (ainsi que son suppléant, M. LEJEUNE), M. COLOMBEL, (*représenté par sa suppléante, Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT, (ainsi que son suppléant, M. AUBRAYS), M. RICHOMME, (*représenté par son suppléant, M. LEBEHOT*), M. VARIN, (*représenté par son suppléant, M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, (représentant le LTN CHARRIE), CDT DUCHEMIN, ADJ LAUNEY.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, CNE PIONNEAU, LCL MAILLARD, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 5-4

Objet : Convention d'utilisation de l'application Staying Alive, « LE BON SAMARITAIN »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'utilisation de l'application Staying Alive, « Le bon samaritain »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer ladite convention et tous les documents afférents à sa mise en application.

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230704-DEL-5-4-CA-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF